

POINT DE VUE

Les proches aidants fournissent un soutien indispensable, d'abord aux personnes qu'ils accompagnent, assistent et soignent, mais aussi à la société dans son ensemble. L'ampleur de ce soutien est mise en évidence dans ce bulletin. On estime que jusqu'à 450 000 personnes de 65 ans et plus peuvent compter au moins une fois par semaine sur le soutien de leurs proches. Selon ce bulletin, les besoins devraient encore augmenter dans les années à venir, tandis que le nombre de proches aidants devrait diminuer en raison de l'affaiblissement des liens familiaux. Il est donc important que les conditions-cadres destinées aux proches aidants soient adéquates. Les cantons soutiennent les proches grâce à diverses offres. Parmi celles-ci figurent des soins ambulatoires bien développés, des structures d'accueil de jour et de nuit, des séjours de courte durée en EMS, des logements sans barrières, des logements avec encadrement, des services de conseil ainsi qu'une aide aux tâches ménagères. Les offres au niveau cantonal et communal sont nombreuses. Elles pourraient toutefois être encore mieux adaptées aux besoins des proches aidants et être davantage développées. La reconnaissance financière du rôle des proches aidants est également importante. Le fait que, ces dernières années, de nombreuses organisations d'aide et de soins à domicile se consacrant exclusivement au modèle économique des «soins assurés par les proches» aient été créées, réalisant ainsi des bénéfices élevés, est toutefois problématique. De nombreux cantons ont réagi en réduisant leur financement résiduel cantonal. Pour préserver l'acceptation des soins par les proches, il est important de limiter les modèles qui permettent de tels excès. Car la Suisse continuera de dépendre des personnes prêtes à assumer des tâches d'accompagnement et de soins pour leurs proches.

Kathrin Huber, *secrétaire générale de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)*

Proches aidants

État des lieux et perspectives du soutien aux personnes âgées

Dans un contexte de vieillissement démographique et de pression croissante sur les capacités d'accueil en EMS, de nombreux cantons cherchent à renforcer le maintien à domicile. Or, ce dernier n'est le plus souvent envisageable qu'avec le soutien d'un proche aidant. Par leur engagement — qu'il s'agisse de soins, d'aide au ménage, d'aide organisationnelle, d'accompagnement ou de soutien émotionnel — les proches contribuent au maintien dans la vie quotidienne et à la prévention de l'isolement. La stratégie du renforcement du maintien à domicile repose ainsi largement sur la disponibilité de proches aidants.

Ce bulletin fait le point sur l'ampleur de l'aide délivrée par les proches aidants aux personnes âgées. Il donne une estimation du nombre de personnes âgées soutenues par des proches, ainsi que de la nature et de l'ampleur de cette aide informelle. Ces résultats, issus de la compilation de différentes enquêtes, constituent une approximation du nombre de personnes de 65 ans et plus aidées en Suisse, aucune source ne permettant une estimation exacte. En outre, le bulletin met en lumière l'évolution possible du nombre de proches aidants et ses implications pour le futur maintien à domicile.

Principaux résultats

- En Suisse, une personne âgée sur six reçoit régulièrement l'aide d'un proche; une bonne moitié depuis plus de six mois.
- Si le nombre d'heures délivrées par semaine reste modeste dans la plupart des cas, il dépasse néanmoins les sept heures par semaine dans 23% des relations d'aide.
- D'ici 2040, le nombre de personnes susceptibles de devenir proches aidantes pourrait diminuer d'au moins 19% sur la base des évolutions démographiques attendues, alors que le besoin en soins informels devrait se renforcer.
- Sur le plan des données, des sept enquêtes considérées, l'ESS, l'EFG et l'IHP permettent de répondre aux questions soulevées dans ce bulletin.

Contexte et démarche

Le maintien à domicile des personnes âgées est un élément central de la prise en charge de longue durée. Il n'est cependant souvent possible qu'avec le soutien de proches. Ces derniers sont un complément généralement indispensable aux soins à domicile, lesquels ne peuvent pas couvrir tout l'accompagnement ou assurer une présence au domicile (ANPA 2024, Alzheimer Suisse 2024, Marta Gamez et al. 2019, Conseil fédéral 2014, Conseil fédéral 2025¹). La présence d'un proche aidant réduit en outre fortement la probabilité de recourir à des services financés par l'État, tels que les soins à domicile ou l'entrée en EMS (Masood Decheverens 2023).

L'ampleur de la proche aide en Suisse demeure toutefois encore peu mesurée et, lorsqu'elle l'est, les résultats obtenus sont très hétérogènes.² Comme souligné dans le rapport de synthèse de l'OFSP du programme de promotion «Offres visant à décharger les proches aidants 2017 – 2020» (Rička et al. 2020), les informations sur les proches aidants et le soutien qu'ils apportent sont dispersées dans différentes enquêtes nationales, ponctuelles ou récurrentes. La formulation des questions y est en outre peu homogène. Les résultats peu convergents indiqués ci-dessus ne sont donc pas surprenants.

Au regard de cette hétérogénéité, la démarche choisie a été de passer en revue toutes les bases de données recueillant des informations sur les proches aidants en Suisse, puis d'analyser celles permettant d'estimer le nombre de personnes âgées bénéficiant d'un soutien informel de leur entourage (voir l'**Encadré 1** pour une description de ces enquêtes).

La première partie de ce bulletin compare les enquêtes analysées et évalue leur pertinence pour estimer le nombre de proches aidés âgés de 65 ans et plus. Dans une deuxième partie, la nature et l'ampleur de la proche aide sont présentées. En dernière partie, les évolutions possibles quant au nombre de personnes susceptibles d'endosser le rôle de proche aidant ainsi qu'aux besoins en soins informels sont examinées, de même que leurs implications pour le maintien à domicile.

Comparaison des enquêtes analysées

Les enquêtes analysées présentent des différences méthodologiques intrinsèques tant dans le contenu des questions que dans les caractéristiques de l'échantillon (représentativité, biais éventuels), ce qui explique que les résultats pour un même indicateur divergent.

Afin de mieux comprendre ces différences et d'évaluer dans quelle mesure ces enquêtes permettent d'estimer le nombre de proches aidés de 65 ans et plus, il convient d'examiner leurs

caractéristiques, notamment leur correspondance avec la définition de proche aidance retenue (voir **Encadré 2**), les données disponibles concernant les proches aidés et la représentativité de leur échantillon.

Encadré 1 : Enquêtes considérées

Sept enquêtes ont été considérées qui, selon nos recherches³, collectent des informations sur les proches aidants en Suisse:

- l'Enquête sur les familles et les générations (EFG – OFS),
- l'Enquête suisse sur la santé (ESS – OFS), partie «Aide informelle reçue»⁴,
- l'Enquête suisse sur la population active (ESPA – OFS),
- l'International Health Policy Survey (IHP – fondation Commonwealth Fund),
- l'Enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe (SHARE – Unil et FORs),
- le Panel suisse des ménages (PSM – FORs) et
- la Cohorte suisse des professionnels de santé et des proches aidants (SCOHPICA – Unisanté).

Les enquêtes analysées pour ce bulletin ont été sélectionnées en fonction de leur capacité à identifier les proches aidés âgés de 65 ans et plus (65+), évaluée à partir des descriptifs trouvés, des questionnaires et des catalogues de variables, ainsi que de la taille de leur échantillon et leurs éventuelles limites. Les principales limites identifiées sont une taille d'échantillon restreinte, une sousreprésentation des proches aidés et la difficulté à déterminer l'âge du proche aidé.

Sur la base de ces critères, les enquêtes SHARE et PSM n'ont pas pu être retenues. Notre analyse se base donc sur les enquêtes suivantes: EFG, ESS, ESPA, IHP. SCOHPICA a été conservée en complément, car il s'agit d'une cohorte en développement comportant un module spécifique sur les proches aidants (voir **Encadré 3**).

Correspondance avec la définition de proche aidance

Les questions posées dans les différentes enquêtes sont examinées afin d'évaluer leur correspondance avec la définition de proche aidance. La définition de «proche», le motif de la proche aide, les prestations délivrées, la fréquence de l'aide, la période de temps considérée ainsi que la possibilité de distinguer une proche aide de courte et de longue durée sont considérés (voir T1 du [Document d'accompagnement](#)).

Cette correspondance est globalement satisfaisante pour l'EFG, l'ESS, l'IHP et SCOHPICA (voir T1 du [Document d'accompagnement](#), lignes 6–12). Dans le cas de l'ESPA, les questions posées sont plus larges que le propos de notre étude: le motif et les prestations d'aide sont plus générales que celles de la

¹ Les références se trouvent à la fin du [document d'accompagnement](#).

² Une analyse des données de l'ESPA indique que 4,3% de la population de 15 ans et plus a fourni de l'assistance et des soins (données 2016, Rička et al. 2020). Selon une analyse de l'ESS, ce serait 34% (données 2017, Masood Decheverens 2023). Sur la base de leur propre enquête menée en 2018, Otto et al. (2019) avancent une proportion de 7,6%, chiffre toutefois considéré comme probablement sous-estimé par Oulevey Bachmann et al. (2021), qui situent l'ampleur réelle plus près de 30% de la population. Finalement, selon l'ESS toujours, 17% de la population aurait reçu de l'aide informelle en 2022 ([Aides informelles | Office fédéral de la statistique – OFS](#), consulté le 3.2.2026).

³ Pour une liste d'enquêtes sur la proche aide, voir également Rička et al. (2020).

⁴ L'ESS contient aussi une partie «Aide informelle apportée», que nous n'avons pas analysée pour cette étude, puisque l'âge du proche aidé n'y est pas indiqué. La partie «Aide informelle reçue» correspondait donc mieux au but de l'étude.

définition retenue et la régularité de l'aide n'est pas déterminante. Pour cette raison, l'ESPA n'est finalement pas retenue pour l'analyse.

Encadré 2: Définition de la proche aidance

L'une des difficultés de la mesure de la proche aidance est que ce terme n'a pas de définition arrêtée, laissant ce concept dans un certain flou. Dans le cadre de ce bulletin, nous avons décidé d'utiliser la définition de Promotion Santé Suisse (Kessler et al. 2019), reprise par Oulevey Bachmann et al. (2021): «Les proches aidants sont des personnes de tous les groupes d'âge qui apportent leur soutien à une personne dont elles se sentent proches ou parce qu'elles se sentent tenues de le faire. Elles assistent une personne dans des tâches quotidiennes, lorsque celle-ci ne pourrait pas réaliser seule ces tâches pour des raisons de santé. Cette dépendance peut être due à une maladie physique ou psychique, un handicap ou une fragilité. On parle de proches aidants lorsque le soutien est fourni durablement et met largement à contribution le/la proche». Selon Ecasain et al. 2023, c'est la définition la plus complète et la plus inclusive. A noter que la définition proposée par le canton de Genève⁵ exprime la même idée en termes plus techniques.

Il faut encore noter que la proche aidance relevée dans ces enquêtes va au-delà de l'aide apportée aux personnes âgées dans le cadre des soins de longue durée. En effet, les analyses ne distinguant pas l'aide de courte et de longue durée,⁶ l'aide indiquée peut aussi bien correspondre à un soutien sur la durée à une personne âgée qu'à un soutien temporaire, par exemple suite à une opération.

Informations sur les proches aidés

Nos analyses portant sur les proches aidés, il est essentiel que les enquêtes analysées permettent d'obtenir des informations à leur sujet. Dans l'ESS, le répondant est le proche aidé; le nombre de proches aidés est donc connu de manière directe.

En revanche, dans l'EFG et l'IHP, le répondant est le proche aidant; les données portent donc sur le nombre d'aidants et le nombre de relations d'aide (c'est-à-dire, le nombre de personnes que chaque proche aidant indique soutenir). Il s'agit donc d'évaluer comment estimer le nombre de proches aidés à partir de ces informations. Il serait erroné de supposer que le nombre de proches aidés correspond au nombre de relations d'aide indiquées. En effet, une même personne pouvant être soutenue par plusieurs aidants, le nombre de proches aidés est inférieur au nombre de relations d'aide. La littérature – suisse comme internationale – sur le nombre de personnes aidant un même proche est limitée. Les études disponibles suggèrent toutefois

qu'une personne est soutenue en moyenne par 1,4 à 2 aidants.⁷ Sur cette base, le nombre de proches aidés est estimé en divisant le nombre de relations d'aide par le nombre moyen d'aidants par aidés. Les estimations issues de l'EFG et de l'IHP conduisent ainsi à une **fourchette minimale et maximale du nombre de proches aidés**. Il convient toutefois de rappeler que le but premier de ces deux enquêtes est de faire une estimation des personnes aidantes et non pas des aidées. Leur utilisation pour estimer le nombre de proches aidés, ainsi que l'extrapolation fondée sur la pondération des aidants, peut donc introduire certains biais, qui relèvent de la responsabilité des auteurs.

Finalement, l'étude portant sur les proches aidés de 65 ans et plus, il est nécessaire de pouvoir connaître l'âge du proche aidé. Cette indication est toutefois absente de l'EFG (voir tableau T1 du [Document d'accompagnement](#)). L'âge du proche aidé peut cependant être estimé à partir de l'âge du proche aidant et du lien de parenté avec l'aidé. Afin de ne pas surestimer le nombre de proches aidés 65+, les hypothèses appliquées à l'EFG pour estimer l'âge du proche aidé sont très conservatrices.⁸

Représentativité de l'enquête

En ce qui concerne les échantillons, seul SCOHPICA (voir **Encadré 3** pour un descriptif de cette enquête), n'est pas construit selon un plan d'échantillonnage représentatif de l'ensemble la population (voir T1 du [Document d'accompagnement](#)), mais selon une logique de cohorte. L'échantillon y est donc par définition de taille plus restreinte (300 personnes 65+ soutenues).

Malgré des échantillons représentatifs, l'EFG, l'ESS et l'IHP peuvent toutes conduire à une surestimation ou une sous-estimation de la proche aidance: l'EFG tend à la sous-estimer, l'échantillon n'incluant pas les aidants de 80 ans et plus. Dans l'ESS (module «aide informelle reçue»), l'interrogation des personnes aidées peut entraîner une sous-représentation des personnes âgées avec de fortes limitations de santé. En outre, la définition large de «proche»⁹ peut conduire à une légère surestimation. À l'inverse, dans l'IHP, la définition restrictive de «proche» et l'impossibilité de recenser plusieurs personnes aidées par répondant peuvent conduire à une sous-estimation.

⁵ Masood Dechevrens (2023).

⁶ Seule l'ESS le permet: elle demande si le soutien est délivré depuis moins ou plus de 6 mois. Cette distinction n'a cependant pas été prise en compte dans les analyses dans le souci de concordance entre les enquêtes analysées.

⁷ Voir Schütz et al. (2024), Verhagen (2025), Yip et al. (2022), Blavet 2023, Wolff et al. 2025 et Reyes et al. (2021).

⁸ La question se pose en particulier lorsque le proche aide son parent ou beau-parent. Pour éviter de surestimer le nombre d'aidés de 65 ans et plus, seuls les cas où la différence d'âge garantit que le parent a atteint 65 ans sont retenus. La limite de 45 ans est ainsi appliquée: si un aidant de 45 ans soutient son parent, ce dernier a avec certitude 65 ans ou plus, car cela implique qu'il ait eu son enfant à l'âge de 20 ans ou plus. En revanche, si l'enfant a 40 ans, le parent pourrait n'avoir que 60 ans, et ce cas n'est pas pris en compte.

⁹ Elle inclut l'aide d'associations, églises ou autres organisations dans l'ESS et exclut celle de voisins et connaissances dans l'IHP.

Les enquêtes ESS, EFG et IHP sont les plus pertinentes

En conclusion, les questions posées dans l'ESS, l'EFG et l'IHP permettent d'identifier la proche aidance telle qu'elle est définie à l'**Encadré 2**. Elles semblent donc pertinentes pour l'estimation du nombre de proches aidés. Chacune présente toutefois des limites et aucune ne permet donc une estimation exacte du nombre de personnes de 65 ans et plus aidées en Suisse. Il est donc important de garder à l'esprit que les résultats présentés ci-dessous constituent la meilleure approximation possible, compte tenu des données à disposition.¹⁰

Situation actuelle

Proches aidants

En Suisse, entre 1,4 et 1,7 million de personnes seraient proches aidantes (voir T1). Le soutien apporté est régulier, à savoir au moins une fois par semaine, pour plus de la moitié d'entre elles (54% à 58%). Cela représente entre 12% et 14% de la population.

Nombre de proches aidants et de relations d'aide en Suisse, 2023¹

T1

		EFG	IHP
	N	1 773 000	1 442 000
Proches aidants	% *	(26%)	(21%)
Proches aidant au min. 1x par semaine	N	950 000	839 000
	% *	(14%)	(12%)
Proches aidant des personnes de 65+	N	788 000	929 000
	% *	(12%)	(13%)*
Proches aidant des personnes de 65+ au min. 1x par semaine	N	476 000	529 000
	% *	(7%)	(8%)
Nombre de relations d'aide aux 65+, au min. 1x par semaine		642 000	529 000

¹ Ce tableau ne présente pas de résultats pour l'ESS, puisque dans cette enquête, le répondant est le proche aidé de 65 ans et plus.

* Pourcentage dans la population de référence, soit la population 15+ (15–79 ans pour l'EFG et 18+ pour l'IHP) dans les ménages privés.

** Ce chiffre est supérieur à celui de l'EFG, probablement parce que le répondant ne peut indiquer qu'un seul proche et doit choisir celui qu'il a le plus aidé, généralement le plus âgé.

Sources: OFS – EFG, IHP/analyse Obsan

© Obsan 2026

7% de la population soutient une personne 65+ de manière régulière. Les proches aidants fournissant un soutien régulier à une personne de 65+ représentent un bon tiers des proches aidants (27% à 37%), soit plus de 7% de la population de 15 ans et plus. La majorité d'entre eux (85%¹¹) soutient une seule personne, tandis que 14% en accompagnent deux, portant à plus de 642 000 le nombre de relations d'aide régulière à des personnes âgées de 65 ans et plus en Suisse.

¹⁰ Pour cette raison, les chiffres présentés dans les tableaux sont arrondis au millier.

¹¹ EFG, chiffre non représenté.

Nombre d'heures délivrées par semaine dans les relations d'aide régulière aux 65+

T2

	EFG	
	N	%
1 à 3 heures par semaine	260 000	(48%)
4 à 6 heures par semaine	159 000	(29%)
7 à 14 heures par semaine	86 000	(16%)
15 à 35 heures par semaine	31 000	(6%)
plus de 35 heures par semaine	6 000	(1%)

Sources: OFS – EFG/analyse Obsan

© Obsan 2026

Dans 23% des relations d'aide régulière aux 65+, le soutien fourni est de 7 heures et plus par semaine. Dans la grande majorité de ces relations d'aide (77% – voir T2), le proche aidant délivre moins de sept heures de soutien par semaine, soit théoriquement moins d'une heure par jour. Le soutien est plus intense dans 16% des relations d'aide (7 à 14 heures délivrées par semaine). Il est nettement plus intense – plus de 14 heures par semaine – dans 7% des cas.

Les proches aidants soutenant régulièrement des personnes âgées (65+) sont en moyenne plus âgés que les proches aidants en général. Si une grande partie des proches aidants apportant un soutien régulier ont 45 ans et plus (entre 72% et 75% – voir T2 du [Document d'accompagnement](#)), plus de 60% d'entre eux est dans la tranche d'âges 30–64 ans, soit dans la population active avec éventuellement charge de famille. Environ un quart d'entre eux sont à la retraite (65+). Une bonne moitié des proches offrant un soutien régulier sont donc en âge de faire partie de la population active et doivent concilier travail, vie de famille et soutien à un proche.

Parmi ceux-ci, 86% des proches aidant régulièrement des personnes âgées ont 45 ans ou plus, dont la majorité a entre 45 et 69 ans. Cela reflète probablement que les enfants ou les conjoints sont eux-mêmes plus âgés.

Nombre de personnes 65+ soutenues par un proche

T 3

	N	SGB	EFG		IHP	
			Min.	Max.	Min.	Max.
Personnes 65+ soutenues par un proche	N	284 000	560 000	800 000	465 000	664 000
	% *	(18%)	(32%)	(46%)	(27%)	(38%)
Personnes 65+ soutenues au min. 1x par semaine	N	217 000	321 000	459 000	264 000	378 000
	% *	(14%)	(19%)	(27%)	(15%)	(22%)

* Pourcentage dans la population âgée.

Sources: OFS – EFG, IHP/analyse Obsan

© Obsan 2026

Les soins concernent 23% à 34% des relations d'aide. Dans la majorité des relations d'aide régulière à une personne âgée 65+, l'aidant aide son parent ou beau-parent (71% – voir T3 du [Document d'accompagnement](#)).¹² Il le soutient pour de l'accompagnement et du soutien émotionnel (78%), pour la tenue du ménage¹³ (51% à 76%) et pour des travaux administratifs, d'organisation ou de coordination (environ 68%). Les soins infirmiers ou corporels sont moins souvent délivrés: cela concerne 23% à 34% des relations d'aide.

Proches aidés

En se concentrant désormais sur les **proches aidés**, on constate que selon nos estimations, entre 284 000 et 800 000 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficieraient du soutien d'un proche en Suisse, soit entre 18% et 46% de cette population (voir T3). Ce chiffre englobe cependant tous types de soutien, qu'il soit régulier ou non.

Plus d'une personne 65+ sur six reçoit régulièrement de l'aide d'un proche; une grosse moitié depuis plus de six mois. Si l'on se concentre sur les proches 65+ bénéficiant d'aide **au moins une fois par semaine**, on estime qu'entre 217 000 et 459 000 individus sont ainsi aidés.¹⁴ Cela représente entre 14% et 27% de la population âgée (voir T3). Sachant que l'ESS tend à sous-estimer le nombre de proches aidés, on peut estimer que plus d'une personne âgée de 65 ans et plus sur six reçoit un soutien régulier d'un proche. Pour plus de la moitié d'entre eux (55%, chiffre non représenté), le soutien dure depuis plus de six mois.

Encadré 3: SCOHPICA – enquête et résultats

SCOHPICA-PA est une cohorte nationale ouverte de proches aidants en Suisse, incluant toute personne de 18 ans et plus apportant des soins ou du soutien à leur entourage. Elle collecte depuis 2024 des données afin de mieux comprendre la situation des proches aidants. Au cours de l'année 2025, l'OBSAN a sollicité l'équipe SCOHPICA afin d'intégrer des questions supplémentaires au questionnaire et lui fournir des données permettant de caractériser les proches aidants (âge, genre, canton, heures d'aide).

En termes de résultats, l'échantillon de 2025 comporte 466 proches aidants de 18 ans et plus, dont 300 soutiennent des personnes âgées de 66 ans et plus (soit 64,4% – Hess et al. 2025). La majeure partie des proches aidants sont des époux (43,0%) ou des enfants (47,0%), le reste se partageant entre des petits-enfants (1,0%), des frères et sœurs (3,3%) et d'autres proches (5,7%). Parmi les personnes âgées (66 ans) ainsi soutenues, près de 60% ont 80 ans et plus et une grande partie d'entre elles reçoivent en sus de l'aide formelle professionnelle ou bénévole (70,7%). Finalement, ces personnes âgées reçoivent en moyenne 29,8 heures de soutien de leur proche par semaine, soit plus de 4 heures par jour.

Ce nombre d'heures journalier est nettement supérieur au nombre indiqué dans l'EFG. Cela reflète que SCOHPICA, à travers un recrutement s'appuyant sur des relais institutionnels, des sites internet, des newsletters et d'autres canaux fréquentés par les proches aidants, conduit naturellement à ce que participent surtout ceux et celles qui se reconnaissent dans ce rôle et y sont fortement impliqués. Cela explique aussi en partie pourquoi le pourcentage d'époux soit plus élevé dans cette enquête, le soutien au conjoint pouvant être particulièrement intensif, en particulier lorsque celui-ci souffre de démence.

¹² Dans l'EFG, la proche aidance concerne donc moins souvent les conjoints, contrairement à ce qui est observé dans SCOHPICA (voir encadré 3). Cela reflète probablement le fait que l'EFG recense une définition plus large de la proche aidance, incluant des aides d'ampleur parfois moindre que la typique aide au conjoint en cas de maladie chronique (voir aussi note de bas de page 13). Cela ne remet toutefois pas en cause la validité de la proche aidance identifiée dans l'EFG.

¹³ Soutien émotionnel: promenades, présence ou accompagnement chez le médecin. Tenue du ménage: nettoyage, courses, repas.

¹⁴ Il est intéressant de noter que la différence entre le total de nombre de proches aidés 65+ au minimum une fois par semaine est nettement plus faible dans l'ESS que dans l'EFG et l'IHP. Cela montre peut-être que dans l'ESS, le répondant étant le proche aidé, il ne déclare la proche aidance que si le soutien est d'une certaine ampleur. Au contraire, dans l'EFG et l'IHP, le répondant étant le proche aidant, il aura peut-être tendance à déclarer tout soutien, qu'elle qu'en soit l'ampleur.

Évolutions attendues

D'ici 2040, le nombre de personnes susceptibles de devenir proches aidantes pourrait diminuer. Si le nombre de proches aidants est actuellement élevé, il est attendu qu'il diminue à l'avenir sous l'effet de plusieurs facteurs (Conseil fédéral 2025, Ribeiro et al. 2021).

Le premier facteur est démographique: le vieillissement de la population réduira le nombre de proches aidants potentiels. Aujourd'hui en Suisse, on compte près de 3 millions de personnes dans la classe d'âges 45 à 69 ans – donc potentiellement proches aidantes – pour 1,77 millions de personne âgée de 65 ans et plus. Cela représente donc 1,7¹⁵ personne potentiellement aidante par personne âgée (STATPOP OFS). Selon le scénario démographique moyen de l'OFS (2025), ce ratio devrait passer à 1,4 d'ici 2040, ce qui représente une baisse d'environ 19%¹⁶ du nombre de proches pouvant soutenir une personne âgée.

Le deuxième facteur tient à l'évolution de la structure des ménages. Au fil du temps, la taille des ménages a diminué, réduisant le nombre de liens familiaux et, par conséquent, le nombre de proches aidants potentiel. La proportion de personnes vivant seule augmente en effet depuis de nombreuses années (de 12% à 17% entre 1980 et 2024), tandis que celle des personnes vivant en ménage de trois personnes ou plus chute (de 64% à 53%, OFS¹⁷). En parallèle, la proportion de la population vivant dans des ménages avec enfants a diminué (de 63% en 1980 à 54% en 2024¹⁸). Le nombre de liens familiaux a donc diminué. On observe ainsi qu'en 2018, environ 8% des personnes âgées n'avaient ni partenaire ni enfant, et 13% avaient un partenaire mais pas d'enfant (Knöpfel et al., 2020), résultats confirmés pour 2023 par l'EFG. Avec l'augmentation de la longévité et la baisse de la fécondité, ces tendances devraient se poursuivre dans le futur. En effet, selon les projections de l'OFS 2025 sur l'évolution des ménages privés, la part des ménages privés d'une personne devrait passer de 37% en 2025 à 40% en 2055 et cela devrait concerner les personnes âgées en particulier (OFS 2025a).

Le dernier facteur relève des mutations socioculturelles et économiques, qui ont profondément transformé les relations entre les générations et les sexes. Le modèle actuel de la famille nucléaire, désormais plus isolée et géographiquement dispersée, réduit la disponibilité des proches aidants. Parallèlement, la participation accrue de la population active au marché du travail, bien que souhaitée sur le plan économique, réduit la possibilité d'un engagement informel. Finalement, les difficultés de conciliation entre vie professionnelle et soutien aux proches contribuent globalement à une diminution de la disponibilité des proches aidants. (Conseil fédéral 2014, Conseil fédéral 2025, Escasain et al. 2023).

L'effet combiné de ces différents facteurs devrait entraîner une diminution du nombre de personnes susceptibles d'exercer le rôle de proche aidant plus importante encore que la réduction de 19% estimée uniquement sur la base de l'évolution démographique.

Le besoin en soins informels devrait se renforcer dans le futur. Parallèlement à la diminution du nombre de proches aidants potentiels, on s'attend à une augmentation du besoin en soins informels.

En effet selon Oulevey Bachmann et al. (2021), l'amélioration des conditions de vie et les progrès médicaux s'accompagnent d'une augmentation du nombre de personnes vivant avec des maladies chroniques, quel que soit leur âge. Combinée au vieillissement, cela accroît les risques de perte d'autonomie et de difficultés dans la vie quotidienne, renforçant le besoin de soutien informel de ces personnes à domicile. Cattaneo et al. (2025) quant à eux estiment, en s'appuyant sur un modèle de microsimulation démographique, et en introduisant l'indicateur des «Années vécues à prodiguer des soins», que le fardeau global des soins informels devrait augmenter de près de 50% d'ici 2050, principalement en raison de la progression des maladies musculosquelettiques et neurodégénératives.

Les proches aidants délivrant aujourd'hui principalement de l'aide (voir chapitre «Situation actuelle»), ces évolutions signifient non seulement une augmentation du besoin en soutien informel, mais aussi un déplacement de leur rôle vers des activités soins.

D'ici 2040, 1,7–3,7% de la population âgée perdrait le statut de proche aidé dont elles bénéficient en 2023. Quel serait l'impact, à l'horizon 2040, d'une diminution du nombre de personnes potentiellement aidantes?

Une réduction de 19% du nombre de personnes potentiellement aidantes entraînerait, avant ajustement,¹⁹ une baisse équivalente de 19% des relations d'aide. Ainsi, il y aurait entre 80 000 et 96 000 relations d'aide régulière aux personnes âgées 65+ en moins à l'horizon 2040, qui devraient être compensées par de l'aide soit formelle, soit informelle. En supposant à nouveau qu'en moyenne, une personne est soutenue par 1,4 à 2 aidants, on peut estimer de manière théorique (voir chapitre «Informations sur les proches aidés») que cela représenterait entre 41 000 et 87 000 proches aidés en moins à l'horizon 2040. Avec quelque 2,4 millions de personnes 65+ en 2040 (scénario OFS moyen), la fourchette de 41 000 à 87 000 personnes qui ne recevrait plus le soutien d'un proche aidant dont elle dispose aujourd'hui représenterait théoriquement 1,7 à 3,7% de la population âgée.

¹⁵ Soit une sorte de rapport de dépendance de la population âgée par rapport à la population jeune, que l'on a ici inversé pour faciliter le discours.

¹⁶ La diminution serait globalement la même (17,6%) si on considérait le scénario bas et plus forte (19,6%) si on considérait le scénario haut.

¹⁷ OFS: Statistique de la population et des ménages (STATPOP) et Recensement fédéral de la population (RFP), *Personnes en ménages privés selon la taille du ménage - 1930-2024* | Graphique, visité 26.1.2026.

¹⁸ OFS (2005) et Relevé structurel (*Population résidente permanente dans des ménages privés selon le type de ménage et le canton - 2010-2024* | Données - Tableau, visité 9.3.2026).

¹⁹ Par «ajustement», on entend que la diminution du nombre de proches aidants potentiels pourrait être compensée, par exemple à travers des aidants encore disponibles qui assumeraient plus de tâches, ou des associations d'aide qui interviendraient pour maintenir le niveau de soutien. Ces ajustements possibles sont discutés dans la partie «Discussion».

Discussion

Les évolutions décrites ci-dessus soulèvent la question de ce que deviendront ces personnes âgées qui n'auraient pas de famille proche ou dont les proches ne seraient pas en mesure de les soutenir.

Un premier scénario verrait la demande se déplacer sur **le soutien professionnel**, accroissant le besoin en structures supplémentaire de prise en charge de tout type. La prise en charge pourrait se faire en EMS, accroissant encore le nombre estimé de 626 EMS à construire d'ici 2040 (scénario de référence, Pahud et al. 2025). Elle pourrait aussi avoir lieu à domicile ou en appartement protégé avec une reprise des prestations d'aide et de soins nécessaires, même si leur volume pourrait être en petite partie réduit par les innovations technologiques, telles que le suivi à distance ou l'automatisation domestique.

Si on peut partir de l'idée que les prestations de soins seraient assurées par les services d'aide et de soins à domicile, il resterait crucial que les prestations d'accompagnement visant à lutter contre l'isolement – type de prestations le plus fréquemment délivré par les proches²⁰ – soient également reprises. En effet, l'accompagnement a un fort effet préventif, car il renforce la résilience des personnes âgées, qui à son tour permet de mieux faire face aux défis du vieillissement (Hafen, 2025). Or, en leur absence, ces prestations sont rarement compensées: les personnes âgées sans proches aidants présentent plus souvent un déficit important en soutien psychosocial (Heger-Laube et al., 2024).

Un second scénario prévoit que **les soins informels** s'adaptent afin de répondre aux besoins des personnes âgées sans proche aidant. Si des proches jusqu'ici peu ou pas impliqués devaient prendre le relais, cela supposerait pour eux – le plus souvent pour des femmes (Conseil fédéral 2014, Rička et al. 2020) – une réduction du taux d'activité, voire une sortie du marché du travail. En l'absence de proches familiaux, un élargissement du réseau de soutien – famille plus éloignée (neveux ou cousins par exemple), bénévoles, voisins, amis ou associations – pourrait compenser partiellement.

En ce sens, certains cantons renforcent déjà des mesures cherchant à encourager la participation de nouveaux proches aidants ou bénévoles, à améliorer la conciliation entre travail et aide informelle, à reconnaître le rôle des aidants via une rémunération adaptée ou à promouvoir un changement culturel favorisant le soutien à l'échelle des quartiers et le développement de communautés et de réseaux intergénérationnels. Il reste toutefois incertain que ce réseau élargi puisse jouer le rôle de proche aidant avec la même implication qu'un proche de la famille, son soutien étant typiquement plus ponctuel, moins intensif et sur une plus courte durée, le sens devoir moral étant moins prononcé (Knöpfel et al. 2020).

Finalement, il est également envisageable que certaines personnes âgées sans proches fassent appel à des migrantes de soins, accentuant un phénomène actuellement limité en Suisse.

Conclusion et perspectives

En Suisse, on estime que 14% à 27% de la population âgée de 65+ ans bénéficie du soutien d'un proche au moins une fois par semaine, soit 217 000 à 459 000 personnes. Pour plus de la moitié d'entre elles, ce soutien dure depuis plus de six mois. Si dans 23% à 34% des relations d'aide, des soins sont délivrés, les prestations d'aide – en particulier d'accompagnement – représentent la plus grande partie du soutien des proches. Les heures de soutien restent modestes dans la majorité des cas, mais dépassent sept heures par semaine dans 23% des relations d'aide.

Ce sont là les résultats obtenus à partir des différentes enquêtes retenues, soit l'EFG, l'IHP et l'ESS (partie «Aide informelle reçue»). Les analyses montrent que, malgré la présence possible de sous-estimation dans certaines enquêtes, leur méthodologie et les questions posées autorisent une mesure approximative de la proche aidance à la population de 65+ ans en Suisse.

Les évolutions démographiques et sociétales devraient cependant réduire le nombre de personnes potentiellement aidantes d'au moins 19% d'ici 2040, alors que les besoins en soins informels devraient croître du fait de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques. On fera donc face à un risque de pénurie d'aide informelle dans les prochaines années. Cette aide informelle manquante devra – du moins en partie – être remplacée, augmentant la pression sur des prestataires formels eux-mêmes déjà en pénurie et sollicitant d'autres réseaux de soutien informels.

Il est essentiel que ces aspects soient pris en compte dans les réflexions cantonales quant à la stratégie de prise en charge des personnes âgées, en particulier celles concernant un renforcement du maintien à domicile afin de réduire les besoins en EMS. En effet, une telle politique suppose la prise en charge à domicile de personnes déjà fragilisées par des problèmes de santé. Elle ne peut donc être envisagée qu'avec le soutien de proches aidants. Or l'évolution attendue ne va pas dans le sens souhaitable.

Ces évolutions futures représentent ainsi un défi majeur pour les politiques de santé publique. Pour évaluer ces enjeux, l'Obsan a récemment développé un scénario pour ses projections des besoins en soins de longue durée afin d'évaluer les conséquences de la diminution du nombre de personnes potentiellement aidantes.

²⁰ Voir «situation actuelle».

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) est une institution mandatée par la Confédération et les cantons. L'Obsan analyse les informations existant en Suisse dans le domaine de la santé. Il soutient la Confédération, les cantons et d'autres institutions du secteur de la santé publique dans leur planification, leur prise de décisions et leur action. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.obsan.ch.

Impressum

Éditeur

Observatoire suisse de la santé (Obsan)

Auteurs

Laure Dutoit, Sonia Pellegrini (Obsan)

Référence bibliographique

Dutoit, L. & Pellegrini, S. (2026). *Proches aidants. État des lieux et perspectives du soutien aux personnes âgées* (Bulletin 03/26). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

Document d'accompagnement

www.obsan.admin.ch/fr/publications/2026-bulletin-03-document-annexe

Renseignements/informations

Observatoire suisse de la santé
Espace de l'Europe 10, CH-2010 Neuchâtel, Tél. +41 58 463 60 45,
obsan@bfs.admin.ch, www.obsan.ch

Langue du texte original

Français; cette publication est également disponible en allemand (Numéro OFS: 1033-2603).

Mise en page

Office fédéral de la statistique (OFS), Publishing et diffusion PUB

En ligne

www.obsan.ch → Publications

Imprimés

www.obsan.ch → Publications
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Numéro OFS

1034-2603

© Obsan 2026



Konferenz der kantonalen Gesundheits-
direktorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali della sanità



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Dipartimento federale dell'interno DFI



Das Schweizerische Gesundheitsobservatorium (Obsan) ist eine gemeinsame Institution von Bund und Kantonen.
L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) est une institution commune de la Confédération et des cantons.
L'Osservatorio svizzero della salute (Obsan) è un'istituzione comune della Confederazione e dei Cantoni.